

27 FÉVRIER 2015**7 H 00 CET**

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

Cardio3 BioSciences lève 32 millions € dans un placement privé

Mont-Saint-Guibert, Belgique – Cardio3 BioSciences (C3BS) (*Euronext Bruxelles et Paris : CARD*), leader dans la découverte et le développement de thérapies cellulaires, annonce aujourd'hui avoir levé approximativement 32 millions € lors d'un placement privé d'actions ordinaires souscrit auprès d'investisseurs américains et européens.

Cardio3 BioSciences a émis 713.380 nouvelles actions destinées à des investisseurs institutionnels qualifiés aux États-Unis et en Europe au prix de 44,50 € l'action, sans décote par rapport au cours du jour précédent et avec une prime de 4% sur la moyenne du cours des 30 derniers jours. Le nombre de ces nouvelles actions se chiffre à 10 % du nombre actuel d'actions en circulation, portant le nombre total d'actions après émission à 7.847.187. Ces nouvelles actions seront admises aux négociations sur Euronext Bruxelles et Paris après leur émission attendue le mardi 3 mars 2015.

Les recettes engendrées par ce placement privé permettront à Cardio3 BioSciences de :

- continuer à développer son portefeuille de technologie CAR T-Cell récemment acquis ;
- renforcer la position dominante de C-Cure® dans le traitement de l'insuffisance cardiaque congestive, et ;
- servir aux besoins généraux de la société.

Dr Christian Homsy, Directeur général de Cardio3 BioSciences, commente : « *Nous avons le plaisir d'annoncer que ce placement privé de nouvelles actions s'est déroulé avec succès, traduisant ainsi l'intérêt des investisseurs institutionnels, spécialisés dans le domaine de la santé, pour notre société et nos programmes de recherche clinique en cardiologie et en oncologie. Cette augmentation de capital devrait permettre de poursuivre le développement de notre produit-candidat cardiologique le plus avancé, C-Cure®, et celui de notre portefeuille de technologie CAR T-Cell récemment acquis. Nous tenons par ailleurs à exprimer toute notre reconnaissance à nos actionnaires pour le soutien qu'ils continuent à nous apporter et nous nous félicitons de l'enthousiasme que manifestent les nouveaux investisseurs qui nous rejoignent. Nous avons l'intime conviction que Cardio3 BioSciences est en bonne voie pour mettre en œuvre son plan de développement et assurer une plus-value importante à ses actionnaires sur le long terme. Nous nous réjouissons à l'idée de présenter au marché des avancées majeures, tant stratégiques que cliniques, dans le cadre de nos programmes en 2015* ».

Cette opération a été dirigée avec succès par UBS Investment Bank, à titre de Coordinateur Global et de Responsable des Registres. Petercam et Bryan, Garnier & Co ont agi en qualité d'Agents de Placement.

***** FIN *****

Pour plus d'information, s'adresser à :



27 FÉVRIER 2015

7 H 00 CET

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX
ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE**

Cardio3 BioSciences

Christian Homsy, CEO

Julie Grade, Corporate Communication Manager

Pour l'Europe : Consilium Strategic Communications

Amber Bielecka, Chris Welsh, Laura Thornton

Pour la France : NewCap

Pierre Laurent, Nicolas Mérieau

www.c3bs.com

Tél. : +32 (0)10 39 41 00

jgrade@c3bs.com


Tél. : +44 (0)20 3709 5700

cardio3@consilium-comms.com

Tél. : + 33(0)1 44 71 94 94

cardio3@newcap.fr

Pour recevoir la newsletter de Cardio3 BioSciences, rendez-vous sur www.c3bs.com.

 Suivez-nous sur Twitter [@Cardio3Bio](https://twitter.com/Cardio3Bio).

A propos de Cardio3 BioSciences

Cardio3 BioSciences est une société de biotechnologie de pointe spécialisée dans la mise au point de thérapies cellulaires pour le traitement des besoins médicaux non satisfaits en cardiologie et oncologie. Fondée en 2007 et basée en Belgique, en Région Wallonne, Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (MN, USA) et le Dartmouth College (NH, USA). Le produit candidat phare en cardiologie de la Société, C-Cure® est une thérapie cellulaire autologue utilisant des cellules souches différenciées pour le traitement de l'insuffisance cardiaque. En oncologie, le produit candidat phare de la Société est CM-CS1, une thérapie cellulaire autologue issue de la technologie CAR T-Cell utilisant NKG2D, un récepteur de cellule tueuse naturelle (Natural Killer Cell – NK cell) dont le rôle est de cibler les ligands exprimés dans la plupart des cancers liquides et solides. Cardio3 BioSciences a également développé un portefeuille de dispositifs médicaux destinés à optimiser la libération d'agents biothérapeutiques dans le myocarde (C-Cath_{ez}®), ainsi que pour la chirurgie cardiaque relative aux défauts de la valve mitrale. Les actions de Cardio3 BioSciences sont cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole CARD. Pour obtenir plus d'informations à propos de Cardio3 BioSciences, rendez-vous sur www.c3bs.com

Avis important concernant le placement

La distribution de ce communiqué de presse peut être limitée par la loi dans certaines juridictions. Aucune action n'a été entreprise par la Société, UBS Investment Bank, les agents de placement ni aucun de leurs affiliés respectifs, qui permettrait l'offre publique des nouvelles actions dans une juridiction où des démarches doivent être accomplies à cet effet. Ce communiqué de presse est à titre purement informatif et ne constitue pas une offre ni la sollicitation d'une offre incitant à l'achat de nouvelles actions dans une juridiction où une offre ou une sollicitation de ce type sont illégales. Il est demandé aux personnes qui auront ce communiqué de presse en leur possession de s'informer au sujet de ces restrictions et de les respecter.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon. Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation incitant à l'achat ou à la souscription de titres. Il ne constitue pas non plus une offre destinée à vendre ou la sollicitation d'une offre incitant à acheter des titres. Par ailleurs, il ne saurait y avoir de vente de titres, dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente seraient illégales avant son enregistrement en vertu des lois de cette juridiction. Les nouvelles actions mentionnées ici n'ont pas été, et ne seront pas enregistrées en vertu du United States Securities Act [Loi des États-Unis sur les valeurs mobilières] de 1933 (le « Securities Act »). Les nouvelles actions n'ont pas été et ne peuvent pas être

27 FÉVRIER 2015**7 H 00 CET****LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ AUX
ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE**

proposées ou vendues aux États-Unis, sauf dans le cas où elles feraient l'objet d'une déclaration d'enregistrement ou d'une exemption des exigences d'enregistrement conformément au Securities Act. Il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre destinée à vendre, ni une sollicitation incitant à acheter les nouvelles actions, ni un prospectus aux fins de la Directive 2003/71/EC (cette directive et toute mesure d'application dans un pays concerné faisant partie de l'Espace Économique Européen et telles qu'amendées, notamment par la Directive 2010/73/EU, dans la mesure où elle est mise en œuvre dans le pays membre concerné, la « Directive sur les prospectus »). Les nouvelles actions n'ont pas été proposées au public et ne le seront dans aucun des pays membres de l'Espace Économique Européen et aucun prospectus ou autre document d'offre n'a été ou ne sera rédigé en rapport avec la vente des nouvelles actions par la Société. Au sein de l'Espace Économique Européen, les nouvelles actions ont été et seront seulement proposées et vendues à des « investisseurs qualifiés » tels que définis dans la Directive sur les prospectus ou dans d'autres cas prévus par l'Article 3(2) de cette Directive.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre destinée à proposer les nouvelles actions au public au Royaume-Uni, et ne vise pas à inciter à prendre part à des activités d'investissement aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 [Loi sur les services et marchés financiers] (tel qu'amendé) promulgué au Royaume-Uni. En conséquence, ce communiqué de presse est uniquement destiné aux (i) personnes se trouvant à l'extérieur du Royaume-Uni ; (ii) investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) de l'ordonnance de 2005 portant sur le Financial Services and Markets Act 2000 (Promotions financières), telle qu'amendée (« l'Ordonnance ») ; (iii) personnes soumises à l'Article 49(2)(a)-(d) de l'Ordonnance ; ou aux (iv) autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué, collectivement désignées par « personnes concernées ». Seules les personnes concernées peuvent se voir proposer les nouvelles actions ou prendre part à toute offre ou tout accord prévu pour l'achat ou l'acquisition des nouvelles actions. Toute personne ne faisant pas partie des personnes concernées ne doit pas agir sur la base de ou s'appuyer sur ce document ou son contenu.

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie de, et ne saurait être interprété comme une offre ou la sollicitation d'une offre incitant à acheter ou à souscrire aux nouvelles actions, et aucun élément contenu dans ce document ne pourra servir de base ou de fondement à un quelconque contrat ou engagement. Il ne constitue pas non plus une recommandation par rapport aux nouvelles actions. Toute décision d'investissement portant sur l'achat de ces nouvelles actions dans le cadre du placement privé doit uniquement être prise sur la base des informations mises à la disposition du public. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de, et n'ont pas été indépendamment vérifiées par UBS Investment Bank, les agents de placement ou leurs filiales respectives.

C3BS-CQR-1, C-Cure, CM-CS1, C-Cath_{ez}, OnCyte, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences, C-Cath_{ez}, CHART-1, CHART-2 et OnCyte sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.